



FORMULAIRE D'INSCRIPTION - JURY CENTRAL
EXAMEN CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE (20090)

Envoyez ce formulaire complété et signé par courrier :

Service public régional de Bruxelles
Bruxelles Economie et Emploi
Service Economie, Secrétariat des examens
City Center Offices - 2ème étage
Boulevard du jardin botanique, 20
1035 Bruxelles

Complétez le formulaire en majuscules

ou par email: examen.bee@sprb.brussels

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national¹ :

Genre : masculin féminin autre

Date de naissance :

Rue :

Numéro :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

e-mail :

Je veux recevoir une version **papier** du syllabus sur les connaissances de gestion de base.

Sur le site <http://www.economie-emploi.brussels> , vous trouverez un syllabus concernant les connaissances de gestion de base, qui est destiné à vous aider à préparer cet examen.

Vos questions et remarques concernant vos disponibilités :

¹ Le numéro de registre national est composé de 11 chiffres et se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas de numéro de registre national, joignez une copie de votre passeport (recto verso).

Votre inscription ne sera définitive qu'après avoir versé le droit d'inscription² de 35,00 euros sur le compte numéro IBAN

BE78 0912 3109 8586 (BIC : GKCCBEBB). Mentionnez les données suivantes en communication: votre nom et prénom et le "code 20090/FR". Joignez une copie de la preuve de paiement à ce formulaire d'inscription.

Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable (sauf en cas de force majeure, comme par exemple maladie avec certificat médical). Si vous ne pouvez pas participer à l'examen pour lequel vous êtes invités, il est possible de participer à une nouvelle session après réinscription et nouveau paiement du droit d'inscription.

Votre inscription ne sera validée qu'après réception du paiement. Vous recevrez alors une convocation par courrier postale au moins 15 jours avant la date de l'examen de la part du secrétariat des examens.

Date : Signature :

Programme :

- A. Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales :
- 1° les motivations, les qualités et l'attitude de l'entrepreneur, l'esprit innovant et créatif, l'envie de prendre des risques;
 - 2° l'importance et les méthodes de se connaître soi-même;
 - 3° connaître les conseillers professionnels et l'importance de se faire conseiller;
 - 4° la réalisation d'un plan d'entreprise et son étude de faisabilité.
- B. Connaissances élémentaires de :
- I. La création d'entreprise :
 - 1° les différentes formes juridiques de l'entreprise, les différents régimes matrimoniaux, les baux, les assurances obligatoires et facultatives;
 - 2° statut social des travailleurs indépendants;
 - 3° réglementations en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de normes en matière d'hygiène, d'implantation commerciale, d'établissement à risque;
 - 4° aides publiques, subsides et crédits.
 - II. Aux aspects comptables, financiers et fiscaux :
 - 1° aspects comptables : utilité de la comptabilité comme outil de gestion, les rubriques d'un bilan et d'un compte de résultat simple, les principaux documents commerciaux et de paiement, le chiffre d'affaires, le cash-flow, les dispositions légales relatives à la comptabilité des PME, le mécanisme de la T.V.A.;
 - 2° aspects financiers : la gestion des frais et la rentabilité, le tableau de bord de gestion, le seuil de rentabilité, le budget prévisionnel des recettes et des dépenses d'investissement et de financement, le plan financier, la fixation d'un prix de vente et d'un prix de revient et l'analyse des coûts;
 - 3° aspects fiscaux : principes généraux de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés, les différents types de revenus, la déductibilité des frais, les précomptes et les versements anticipés.
 - III. A la gestion commerciale :
 - 1° la gestion des fournisseurs et des clients, la négociation commerciale, l'analyse de la concurrence;
 - 2° le marketing, la publicité, la promotion des ventes;
 - 3° a gestion et l'approvisionnement des stocks;
 - 4° études de marché et stratégies commerciales.
 - IV. A la législation
 - 1° les responsabilités, les droits et obligations du commerçant;
 - 2° la faillite;
 - 3° les pratiques du commerce et la protection du consommateur;
 - 4° les accords commerciaux.
-